



SEMM CGT

UN CADEAU A 100 000€ !!!

Chers collègues, certains d'entre vous nous ont alerté sur le projet de tissage d'une œuvre de Georg Baselitz. Le SEMM CGT a lancé le débat avec l'administration lors de la réunion de quinzaine du 27 oct 2017.

Objet : Mise en place du projet sous la direction de M.Barbarete de deux tissages de tapis, 1 à Paris et 1 à Lodève. Ils mesurent environ 2,9 x 1,8 m pour un délai de tissage d'environ 3 ans, donc 6 ans de boulot pour les deux tapis !

Petit HIC ! Nous n'avons pas le carton et nous n'en aurons pas (info de la direction) ! L'œuvre est déjà existante choisie par l'artiste. Elle appartient à un collectionneur américain et ne sortira pas de sa collection, en tous cas pas pour l'échantillonnage ! Le choix dans le nuancier devrait se faire à partir d'une copie numérisée, nous savons aussi que l'artiste est venu sur place faire un choix de couleurs !

GROS HIC !!! Notre direction offre un tapis à l'artiste ! L'administration est toujours en recherche pour faire venir de grands créateurs dans les collections. Ils ont trouvé « **LA SOLUTION** » **LE CADEAU !!!** L'administration obtient peut-être un grand nom, mais à quel prix ? Justement le SEMM a fait le calcul, on va offrir à ce monsieur un tapis d'une valeur de travail d'environ 100 000 € (temps de travail de 2 agents sur 3 ans + temps échantillonnage et teinture). **Tout cela avec l'argent du contribuable ! On dépasse largement les 200 000 € en cas de revente !**

Lors du comité technique du début d'année ou plus de 100 agents étaient venus à l'appel du SEMM. Nous avions alerté des dérives du projet de service, mais à ce point nous touchons au pire ! Le SEMM CGT rejette ce contrat, nous l'avons signifié à Mme Ruggeri. Pour info, il est en cours de finalisation et ils souhaitent le signer avant la fin de l'année. La Directrice elle-même nous a avoué qu'à l'avenir il y avait un risque de jurisprudence et que ces contrats deviennent types ! Ils sont conscients du danger mais foncent tout droit dedans !

Est-ce cela le travail d'une institution de service à compétence nationale qui a pour but d'être opérationnel pour L'état ? C'est ça l'avenir des manufactures ? De tisser gratuitement pour des particuliers ! Il serait préférable que les artistes travaillant avec le Mobilier et les Manufactures le fassent pour la reconnaissance et la valorisation qu'apportent les commandes d'état. Et non d'asservir pour devenir propriétaire d'un bien culturel patrimonial Français !

Devons-nous nous soumettre aujourd'hui à un diktat culturel qui ne garantit plus aucune limite ! Nous nous mettons à nu devant un marché de l'art qui ne correspond en rien à nos statuts. On va se faire bouffer tout cru !

Pensons à la tombée de métier, nous pouvons déjà imaginer l'artiste ou un de ces ayants droits partir sous le bras avec le tissage. Baselitz en aura tous les droits, il pourra le mettre en vente, retravailler l'œuvre, etc ! L'administration paiera même les petits fours et les macarons !

Il va refaire sa déco avec nos savoir-faire et avoir un tapis gratos, c'est un bon plan ! Mais généralement dans ce genre de bon plan, il y a un couillon derrière, et là c'est nous !

Le SEMM CGT demande à l'administration de rejeter ce contrat et de rompre toutes relations qui portent préjudices à l'institution !

Assemblée générale du personnel le 28 novembre 2017

LE SEMM CGT